

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°50 du 16 novembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°22

ERRATUM

à l'instruction n° 0-8419-2012/DEF/EMM/ROJ du 10 juillet 2012 relative à l'organisation et au fonctionnement du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.

Du 11 octobre 2012

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».

ERRATUM à l'instruction n° 0-8419-2012/DEF/EMM/ROJ du 10 juillet 2012 relative à l'organisation et au fonctionnement du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.

Du 11 octobre 2012

NOR D E F B 1 2 5 1 3 1 0 Z

Texte modifié :

Instruction n° 0-8419-2012/DEF/EMM/ROJ du 10 juillet 2012 (BOC N° 39 du 7 septembre 2012, texte 7 ; BOEM 590.1.3).

Référence de publication : BOC N°50 du 16 novembre 2012, texte 22.

L'instruction n° 0-8419-2012/DEF/EMM/ROJ du 10 juillet 2012 est modifiée comme suit :

Annexe I.

Deuxième tableau.

Remplacer :

ATLANTIQUE 2.	08C3043	Istres.	Décision n° 271/DEF/EMM/PL/ORA du 29 avril 1998 (3).	01/09/1989	14670C	Transféré de Nîmes à Istres par décision n° 0-3239-2011/DEF/EMM/ROJ du 4 mars 2011.
------------------	---------	---------	--	------------	--------	--

Pour lire :

ATLANTIQUE 2.	08C3042	Istres.	Décision n° 271/DEF/EMM/PL/ORA du 29 avril 1998 (3).	01/09/1989	14670C	Transféré de Nîmes à Istres par décision n° 0-3239-2011/DEF/EMM/ROJ du 4 mars 2011.
------------------	---------	---------	--	------------	--------	--